



André LOMBARDI
Notaire à METZ, 7 Rue Charlemagne - 03 87 65 71 22

VENTE PAR ADJUDICATION FORCEE

Le **Mercredi 17 mai 2023 à 14 heures 30**, à METZ (57000), 23 avenue Foch, HOTEL IBIS STYLES METZ CENTRE GARE, Me LOMBARDI, commis judiciairement, procédera à l'adjudication publique à l'extinction des feux, d'un immeuble à usage d'habitation, situé à METZ (57000), 20 boulevard Maginot, et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	18	99	Boulevard André Maginot	35 ca
Contenance totale				35 ca

Une visite des biens, autorisée par le Tribunal Judiciaire de METZ, est organisée le **jeudi 4 mai 2023 à 9 heures 30**.

Mise à prix : **CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (175.000,00 €)**

Le prix d'adjudication sera payable en l'étude du notaire commis dans les trois mois de l'adjudication. Il produira intérêts au taux de 4% l'an à compter de l'adjudication, et en cas de retard au taux de 6% l'an à compter de la date d'expiration du délai de trois mois ci-dessus. En cas de paiement dans les deux mois de l'adjudication, il ne sera dû aucun intérêt.

Ne seront admises à porter des enchères que les personnes qui auront consigné **au préalable, par virement bancaire ou par chèque de banque**, en l'étude de Me LOMBARDI, une somme correspondant à **10 % de la mise à prix**.

Maître LOMBARDI est judiciairement commis dans la procédure d'exécution forcée ordonnée par décision du Tribunal judiciaire de METZ, en date du 10 octobre 2022, sous référence 22/308, et ayant depuis acquis force de chose jugée, CONTRE :

- Monsieur Frédéric CHERY, gérant, né à LONGEVILLE LES METZ (Moselle), le 16 mars 1982, demeurant à METZ (57000), 20 Boulevard Maginot,

- et Madame Mélanie PETAUX, collaboratrice de notaire, née à METZ (Moselle), le 25 avril 1985, demeurant à MARLY (57155), Résidence Les Peupliers, 1 ferme de la Papeterie.

A LA REQUETE de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL METZ TECHNOPOLE SAINT JULIEN, dont le siège social est à METZ (57070), 92 B Boulevard de la Solidarité.

La mention d'exécution forcée immobilière a été inscrite d'office le 3 novembre 2022 au livre foncier de METZ.

Le cahier des charges et les pièces de procédure sont déposés en l'étude de Me LOMBARDI où chacun peut en prendre connaissance sans frais. Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication doivent être produites au Tribunal Judiciaire, à peine de déchéance, conformément aux dispositions de l'article 159 de la loi du 1er juin 1924, au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication. Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même, doivent être produites au Tribunal judiciaire, au plus tard deux semaines après l'adjudication.

La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription, avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Le Notaire commis